

Séance du 18 février 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 février 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr GRENET, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet -Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suarès, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant ; M. Saussié à M. Soroste ; M. Causse à M. Pommiez ; Mme Chevrel à M. Lozano.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES HAUTS DE BAYONNE -
Signature de l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle

Monsieur Lozano présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du Programme de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Bayonne, une convention pluriannuelle engageant les différents signataires a été validée par l'ensemble des partenaires le 29 août 2008.

Deux avenants du plan de relance de l'économie porté par l'Etat ont été signés le 28 mai 2009, allouant une enveloppe de l'ANRU de plus de 400 000 €, mobilisable en 2009, en complément des 12 millions d'euros déjà fléchés dans la convention pluriannuelle. Cette enveloppe a ainsi permis d'abonder les financements sur le projet d'aménagement des espaces nord pour la Ville, de concevoir la création de boxes deux roues supplémentaires, et de réinscrire la résidentialisation d'Habas.

Dans un souci de simplification de l'instruction des dossiers par les maîtres d'ouvrage, un troisième avenant a été mis au point avec les services décentralisés de l'ANRU.

Une nouvelle ligne « reconstitution des logements » est créée afin d'isoler le traitement des logements en vue d'accueillir de nouveaux profils de population, des réhabilitations de logements plus « classiques ».

De la même manière, pour la Ville, les deux lignes « aménagement des espaces nord de Jouandin » et « modification de l'accès ouest de Mounédé vers l'avenue du 14 avril » sont regroupées en une seule ligne, l'équilibre de l'opération restant inchangé.

Une dernière ligne est modifiée : 30 000 € initialement affectés à une étude pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (contenu non défini à ce jour), sont remontés sur la ligne « concertation – communication », accompagnement essentiel pour le changement d'image du quartier.

Cet avenant implique une diminution de la participation de la Caisse des Dépôts Consignations de 7 500 €, compensée par la Ville de Bayonne. Les participations des autres partenaires (ANRU, CABAB, Conseil régional d'Aquitaine et organismes bailleurs sociaux) demeurent, en revanche, inchangées.

Il permet également de corriger la convention initiale. Il intègre l'ensemble des modifications consécutives à la signature des avenants n° 1 et n° 2 ainsi que différentes actualisations induites par l'évolution du projet.

Ces modifications entraînent la signature entre les partenaires concernés de cet avenant n° 3 à la convention pluriannuelle.

Je vous demande en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.